

**Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
27 novembre 2024 à 18 h 00**

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire ce 27 novembre 2024, à 18 h 00**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse suppléante, Johanne Larocque, et les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1
Maryse Cloutier, siège #4
François Gauthier, siège #5

Johanne Larocque, siège #3
Andrée-Anne Bock, siège #6

Absents : Myriam Cabana, mairesse
Stéphane Drouin, conseiller #2

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

La Mairesse suppléante, madame Johanne Larocque, soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de la séance

241127-01

Il est proposé par monsieur le conseiller Francois Gauthier

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à 17h53;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

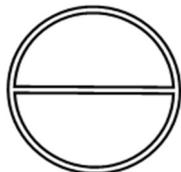
2. Adoption de l'Ordre du jour

241127-02

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Signataire autorisée pour signer une entente en regard avec le dossier de l'expropriation – Ste-Augustine – La ferme des Peupliers SENC
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Cloutier



ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Résolution

3.1 Signataire autorisée pour signer une entente en regard avec le dossier de l'expropriation – Ste-Augustine – La ferme des Peupliers SENC

241127-03

ATTENDU que la municipalité a reçu un projet de règlement hors cour en regard avec le dossier de l'expropriation sur le rang Ste-Augustine en regard avec le glissement de terrain de 2021;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la proposition reçue;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des parties de régler à l'amiable le montant de l'expropriation;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée-Anne Bock

QUE le conseil accepte le projet de règlement d'entente présenté par la partie demanderesse tel que recommandé par la firme DHC Avocats:

QUE le conseil mandate madame Myriam Cabana, mairesse et madame Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents relatifs à l'entente de règlement entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix et les propriétaires de la ferme des Peupliers.

QUE le conseil mandate la firme DHC avocats conformément au projet de règlement hors cour.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

4. Période de questions

Il y a eu aucune question

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale et greffière-trésorière

5. Levée de l'assemblée

241127-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Whissell

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 18h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) Johanne Larocque
Johanne Larocque, Mairesse suppléante

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens, Directrice générale
et greffière-trésorière